

L'an deux mille quinze, le lundi dix-huit mai, à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Terrasses et Vallées de Maintenon, s'est réuni dans la salle Cèdre de la Maison des Associations à Pierres, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe AUFFRAY, Président

Présents :

Bouglainval : Xavier PETIT

Chartainvilliers : Claudie PICHOT

Maintenon : Michel BELLANGER, Isabelle AUBURTIN, Nicole BRESSON, Francette CHENARD, Thomas LAFORGE, Désiré AYADASSEN, Jean-Luc BREMARD, Anne-Laure CARPIER

Mévoisins : Christian BELLANGER

Pierres : Daniel MORIN, Jean-Marc BODESCOT, Gérard CRASSIN, Anne-Marie GALLAS, Carine ROUX, Michel CRETON

Saint-Piat : Michèle MARTIN, Albert MARSOT

Soulaire : Marc MOLET, Jean-Loup LE BRIS,

Villiers le Morhier : Philippe AUFFRAY, Jacqueline DEVINCK, Jacques GEFFROY

Yermenonville : Bernard MARTIN, Thierry DELARUE

Absents excusés :

Bouglainval : Philippe BAETEMAN

Houx : Jean-François PICHERY

Chartainvilliers : Alain BOUTIN

Maintenon : Alexis ROBIN

Mévoisins : Patrick ROSSIGNOL

I- Élection du secrétaire de séance

Madame Claudie PICHOT est élue secrétaire de séance.

II- Présentation des pouvoirs

D'Alexis ROBIN à Isabelle AUBURTIN, de Maintenon

D'Alain BOUTIN à Claudie PICHOT, de Chartainvilliers

De Patrick ROSSIGNOL à Christian BELLANGER, de Mévoisins

III- Approbation des comptes rendus des 9 et 16 avril 2015

Monsieur le Président dit qu'il convient d'approuver les comptes rendus des réunions des 9 et 16 avril 2015.

Il présente les remarques de Madame CARPIER concernant le compte rendu de la session du 16 avril 2015, à savoir :

-Madame PICHOT est notée comme étant secrétaire de séance alors qu'elle était absente. La secrétaire de séance était en fait Madame MARTIN.

-Le vote de la Teom 2015 est noté comme approuvé à l'unanimité. Or Madame CARPIER avait voté contre.

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que les modifications sont effectivement prises en compte.

Monsieur CRASSIN fait noter une discordance entre l'heure de début de la réunion (20h30) et l'heure de levée de séance (20h10). Il pense que cette dernière doit être 21h10.

(En l'occurrence, après vérification, l'heure de début est bien 20h et l'heure de fin 20h10.)

Aucune autre remarque n'étant faite, Monsieur le Président propose de valider les comptes rendus des 9 et 16 avril dernier, avec prise en compte des corrections apportées, ce que les Conseillers communautaires approuvent à l'unanimité.

Finances - Budget

IV- Vente d'un terrain sur la Zone d'Activités des Terrasses – Fep Rénovations

*Vu le courrier de l'entreprise Fep Rénovations du 1^{er} avril 2015, portant demande de réservation du lot n°8 de la Zone d'Activités des Terrasses,
Vu la réunion des Président et vice-Présidents du 24 avril 2015,
Vu la réunion de Bureau Communautaire du 28 avril 2015,*

Attendu le souhait de l'entreprise Fep Rénovations d'acquiescer le lot n° 8 de la Zone d'Activités des Terrasses, contenant les parcelles ZD8.468 (ZD528) d'une contenance de 1 938 m², ZD8.464 (ZD520) d'une contenance de 905 m² et ZD8.466 (ZD466) d'une contenance de 81 m², soit une surface totale de 2 924 m².

Attendu la proposition de fixer le prix de vente à 8 € HT le m², soit un coût total de 23 392 € HT pour le présent terrain,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

-Décide de vendre à l'entreprise FEP RÉNOVATIONS, le lot n°8 de la première tranche de la Zone d'Activités des Terrasses, comportant les parcelles ZD8.468 (ZD528) d'une contenance de 1 938 m², ZD8.464 (ZD520) d'une contenance de 905 m² et ZD8.466 (ZD466) d'une contenance de 81 m², soit une surface totale de 2 924 m²,

-Décide de fixer à 8 € HT/m² le prix de vente de ce terrain, soit un montant total de 23 392 € HT,

-Autorise le Président à engager la procédure pour cette vente et à signer toutes les pièces afférentes, (Promesses de vente, actes de vente, avenants...)

Développement économique

V- Renouvellement de convention d'intervention avec le Codel

Vu la convention passée avec le Codel en 2014, relative au soutien par ce dernier du développement économique de la Communauté de Communes par différentes actions au travers notamment de la mise à disposition d'un personnel,

Considérant qu'il convient de formaliser le renouvellement de cette convention en 2015 par une délibération,

Vu la réunion des Président et vice-Présidents du 24 avril 2015,

Vu la réunion de Bureau Communautaire du 28 avril 2015,

Attendu les termes de la convention d'intervention à passer avec le Codel et de son annexe,

Attendu que la Communauté de Commune participe financièrement à hauteur de 9 700 € au travers de cette convention pour l'exercice 2015,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-Approuve la convention à passer avec le Codel relative au soutien par ce dernier du développement économique de la Communauté de Communes au travers de différentes actions,

-Approuve la participation financière de la Communauté de Communes à hauteur de 9 700 €,

-Autorise le Président à signer ladite convention, son annexe et l'ensemble des pièces afférentes

Gestion du Personnel – Ressources Humaines

VI- Création de postes saisonniers – Agents Techniques et d'Animation

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 82-213 du 2 Mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la Loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983, relative aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Décret n° 2006-1693 du 22 Décembre 2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints d'Animation territoriaux,

Vu le Décret n° 2006-1691 du 22 Décembre 2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Techniques territoriaux,

Considérant le budget alloué pour le recrutement de personnels saisonniers,

Vu la réunion des Président et vice-Présidents du 24 avril 2015,

Vu la réunion de Bureau Communautaire du 28 avril 2015,

Attendu la nécessité de créer des emplois en besoins saisonniers pour maintenir le bon fonctionnement des services durant la période estivale, et notamment les emplois suivants :

Besoin pour l'animation de l'été :

1 poste d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe à temps complet

Besoin pour le service technique de l'été :

1 poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à temps complet

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

-Décide de créer un poste d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe à temps complet sur 6 mois et un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à temps complet sur 6 mois

-Dit que les crédits sont prévus au chapitre 012

VII- Questions diverses et Informations

• **Décision du Président**

Vu les articles L 2121-29, L 2122-22 al.3, L 5211-1 et L 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération D.2014.07.04.034 du 7 avril 2014, portant délégation du Conseil Communautaire à Monsieur le Président,

Vu le projet de travaux de réaménagement du secrétariat de la Communauté de Communes,

Vu le courrier de la Mairie de Maintenon du 20 avril 2015, portant autorisation d'effectuer ces travaux de réaménagement,

Vu le devis du 23 février 2015 de la société Robert Cavanna Artisan, pour le percement et le façonnement d'une baie et d'un cloisonnement,

Vu le devis n°1003/2015 du 10 mars 2015 de la société Gilles Vallée, pour la modification de tuyauterie sur 2 radiateurs et d'alimentation électrique,

Vu la délibération n°D.215.09.04.021 du 9 avril 2015, portant vote du Budget Primitif Principal,

Le Président a décidé :

-D'accepter le devis de société Robert Cavanna Artisan d'un montant de 1 562,22 € HT, soit 1 878,26 € TTC pour le percement et le façonnement d'une baie et d'un cloisonnement,

-D'accepter le devis de société Gilles Vallée d'un montant de 2 840,00 € HT, soit 3 408,00 € TTC pour la modification de tuyauterie sur 2 radiateurs et d'alimentation électrique,

-D'indiquer que des crédits sont disponibles au chapitre 21 de la section d'investissement,

Monsieur le Président rappelle que ces travaux concernent le réaménagement du secrétariat de la Communauté de Communes et se font avec l'autorisation de Monsieur le Maire de Maintenon.

Monsieur MOLET explique qu'il s'agit d'agrandir la surface de travail des locaux administratifs. Une salle de réunion sera sacrifiée et transformée en deux bureaux administratifs.

Pour ce faire, il convient d'ouvrir une porte permettant l'accès d'un côté du bâtiment à l'autre, faire un cloisonnement pour créer les deux bureaux et modifier la tuyauterie de chauffage et l'alimentation en électricité qui passent le long du mur à ouvrir.

Monsieur MOLET insiste sur l'importance de réaliser cet aménagement afin de désengorger le 1^{er} étage et permettre l'accueil d'un nouveau personnel dans le cadre de la reprise d'un Syndicat.

Madame PICHOT demande si la chaussée va être refaite.

Monsieur le Président répond que le remblaiement est prévu. La demande a été effectuée auprès de la Mairie de Maintenon qui doit intervenir rapidement.

• **Office de Tourisme**

Monsieur C. BELLANGER explique que l'Office de Tourisme va se prononcer sur ses nouveaux statuts. Chaque Commune devra ensuite désigner par délibération un représentant pour siéger au sein de l'Office de Tourisme.

• **Enfance Jeunesse**

Monsieur MORIN informe les Conseillers Communautaires que les activités ados de cet été ont été présentées aux familles mercredi soir dernier.

Il précise qu'un séjour à Mescher est encore prévu cette année. Ce sera le seul et il sera ouvert à 36 places au lieu de 24 habituellement.

Il précise que le Conseil Communautaire devra se prononcer sur les tarifs lors de sa prochaine session.

• **Spanc**

Madame MARTIN explique qu'une Commission Spanc est prévu le lendemain de la présente réunion.

• **Environnement**

-Journée de l'Environnement

Madame MARTIN informe les délégués qu'une réunion de la Commission Environnement est également prévue le 28 mai prochain en vue de finaliser les préparatifs de la journée de l'environnement du 7 juin.

-Vannages

Monsieur BREMARD demande si le sujet relatif à la suppression des vannages est évoqué en Commission Environnement. Il ajoute qu'il existe un PPRE (?) sur Nogent le Roi et demande pourquoi ce n'est pas le cas sur le reste du territoire.

Monsieur C. BELLANGER informe les Conseillers Communautaires que l'enquête publique va servir à ce que les agents du Sicme puissent intervenir sur le domaine privé.

Monsieur BREMARD pense que la priorité est de laisser les ouvrages ouverts.

Monsieur C. BELLANGER approuve mais précise que ce point n'a rien à voir avec l'enquête publique.

Monsieur MARSOT dit que nous courons à la catastrophe. Il rappelle que le Château de Maintenon, l'église de Saint-Piat et une grande partie des habitations sur Jouy, Saint-Piat... sont construits sur des pieux en bois. Si l'on coupe les vannages, on se trouvera face à une situation dramatique.

Monsieur C. BELLANGER fait noter que la directive européenne veut que la faune puisse circuler et qu'il faut mettre en place les moyens nécessaires pour cela, notamment en supprimant les barrages qui font obstacle à la libre circulation.

Monsieur MORIN évoque le niveau très bas du Potencourt à Pierres qui a des conséquences sur la route et des murs qui s'effondrent.

Monsieur le Président dit que malheureusement la Communauté de Communes est assez limitée dans ses capacités à agir même si elle a conscience des problématiques.

- **Travaux**

- **-Site archéologique de Changé.**

Monsieur MOLET informe les Conseillers Communautaires que les travaux ont repris et avancent bien.

- **-Gendarmerie**

Monsieur MOLET informe les Conseillers Communautaires que l'inauguration de l'extension de la gendarmerie aura lieu le 29 juin à 17 heures.

- **Eclairage public**

Monsieur MOLET revient sur une information qu'il avait fait passer lors de la réunion du 9 avril prochain. Il reconnaît qu'il s'est trompé sur un point et précise que seule la Commune de Bouglainval a été capable de déclarer son patrimoine public auprès de la Trésorerie.

Il explique que le résultat obtenu n'est pas celui qui était attendu et il s'avère que certaines Communes vont avoir de nombreux foyers lumineux avec un montant infime en termes de patrimoine.

Il se propose de faire servir de « cobaye » en procédant à la déclaration de l'actif 2013 de sa Commune et d'informer les Maires des suites de cette déclaration.

- **Sport**

Monsieur CRETON dit que le projet « Entre sport et culture » avance bien.

Il informe que le BOC Pétanque est sélectionné pour la poursuite des championnats des 3 et 4 juillet prochain.

- **Atd**

Monsieur M. BELLANGER rappelle que Madame OLLIVIER s'était engagée à envoyer par écrit les réponses qu'elle avait données lors du Conseil Communautaire du 9 avril dernier.

Véronique PETIOT explique qu'elle a transféré un mail de cette dernière aux Communes il y a quelques temps. Madame OLLIVIER a précisé par téléphone qu'elle ne transmettrait rien d'autre que ce mail qui comporte l'ensemble des réponses attendues.

Madame MARTIN dit que les Communes vont recevoir très prochainement la convention à faire passer dans les Conseils Municipaux pour délibération.

- **Tour d'Eure et Loir**

Monsieur MORIN informe les Conseillers Communautaires que la Commune de Maintenon est ville étape du Tour Cycliste d'Eure et Loir.

- **Ecuries du château**

Monsieur le Président informe les Conseillers Communautaire que le document est finalisé et entre les mains du notaire. Il devrait pouvoir être présenté lors du Conseil Communautaire du 4 juin prochain.

- **Syndicat des Gymnases**

Monsieur le Président explique aux Conseillers Communautaires qu'il s'est rapproché de la Trésorerie de Maintenon et de la Préfecture concernant l'achat du terrain d'assiette des gymnases du Collège de Maintenon, notamment pour savoir s'il valait mieux régulariser la situation avant le transfert de la compétence à la Communauté de Communes.

Monsieur CHEVALLIER pense qu'il est préférable de régulariser la situation avant le transfert en effet.

La Préfecture n'a pas encore donné de réponse.

- **Fusion des EPCIFP**

Monsieur le Président rappelle qu'une réunion du Comité de Pilotage concernant l'étude de faisabilité de fusion est prévue le 28 mai prochain.

Il rappelle le projet de cahier des charges pour le lancement de l'étude et prie les Conseillers Communautaires de faire un retour rapide de leurs éventuelles observations avant cette date.

- **Conseil Communautaire**

Monsieur le Président rappelle que le prochain Conseil Communautaire se tiendra le 4 juin prochain à 20 heures.

Séance levée à 20 heures 54

Le Président,
Philippe AUFFRAY